



Annulation permis solde nul

Par Vinju

Bonjour,

Je me suis fait contrôler en juin 2023 par la gendarmerie et j'ai eu comme infraction 4 points pour un pour sens interdit que je n'avais pas vu et 6 points pour 0,17 d'alcool. J'ai payé les deux amendes et en août 2024 j'ai reçu la fameuse lettre qui me disait que mon permis était en solde nul car je perdais 4 points pour le sens interdit.

J'ai actuellement effectué ma visite médicale avec mon test psychotechnique comme indiqué suite à une annulation de 6 mois et je pourrais le récupérer le 21 février.

Mais d'après un gendarme vue que j'ai 6 points aussi quand je vais récupérer le permis le 21 février il va repartir aussitôt est-ce vrai car je suis en train de me dire que j'ai fait toutes ces démarches administratives pour rien. Merci pour vos réponses et bonne journée à tous.

Cordialement Julien

Par lavigie

Bonjour

0,17mg ... vous êtes en probatoire?

Par Vinju

Bonjour et merci de votre réponse, cela faisait 10 ans que j'avais le permis. Là c'est repassé mon code et fais tous les examens et tests demandés, quand je le récupère le 21 février je serai de nouveau jeune conducteur pendant 3 ans.

Ma question est que vu qu'il n'y a que 4 points qui sont partis et les 6 du même jour toujours pas actualisés est-ce vrai que je vais reperdre mon permis aussitôt.

Par Vinju

J'ai oublié de préciser que le jour de l'infraction mon solde de points était de 2/12 points.

Par Vinju

Bonjour à tous, est-il possible de savoir d'après vous si je risque de reperdre mon permis après mon annulation s'il vous plaît ?

Merci et bon weekend à vous.

Cordialement

Par lavigie

si vous n'êtes pas en probatoire 0,17mg n'est pas contraventionnel donc je ne comprends pas votre récit à 6 points de toute manière les 4 points du sens interdit avec un capital de 2, effectivement c'est permis invalidé.

mettez en ligne la contravention alcool ce sera plus clair pour vous répondre cachez nom et adresse seulement

Par Vinju

Bonsoir Lavigie,

Pour résumer mon histoire le même jour a la même heures je suis fait contrôler positif a l'alcool car j'ai pris un sens interdit.

J'ai payer les deux amendes le mois suivant.j'ai reçus pratiquement un an après un document qui me dit que mon permis est annulé suite à une infraction de 4 point suite au sens interdit.mon solde étant de deux points il c'est fait annulé,j'ai fait toutes les démarches pour récupérer mon permis qui est le 21 février de cet année.

Un gendarme m'a dit que vue que mon autre infraction le même jour n'a pas était encore validé sur mon suivi le jours ou je récupère le permis.les 6 points pour l'alcoolémie seront retiré des mon nouveau permis acquis est je serait encore en solde nul et permis annulé.

Est ce vrais ou pas car l'infraction date avant mon invalidation.

Merci a vous et bonne soirée.

Cordialement

Par lavigie

vous ne répondez pas à ma demande , mettez en ligne la contravention alcool ;

Par Vinju

Bonsoir je n'est plus l'amende j'ai dû l'égarer avec mon déménagement,je sais juste que c'est une amende de 6 points pour alcoolémie.

Par janus2

Bonjour,

Effectivement, comme lavigie, je ne comprends pas cette verbalisation pour 0,17mg d'alcool par litre d'air expiré (le seuil étant fixé à 0.25mg), sauf, bien sur, si vous étiez dans un cas particulier :

- permis probatoire
- conducteurs de véhicules de transport en commun
- conducteur limité aux véhicules équipés d'un EAD

Par Vinju

Bonjour et veuillez m'excuser mon taux était de 0,27 et j'ai payé une amende de 90? et je doit perdre 6 points.

Ma question est vue que je récupère mon permis bientôt suite à une annulation. Est ce que je vais reperdre mon permis dès que je le récupère s'il vous plaît

Par lavigie

Bon , alors je peux expliquer

Tout comme il n'y a pas de récupération de points en plus de 12 si stage , il n'est pas ôté de points négatif si le compte est à zero

et l'un et l'autre concerne un numéro de permis valide .

lorsque est constaté un solde nul , le PC est invalidé .

si infraction supplémentaire donnant lieu à perte de points , ce n'est pas comptabilisé puisque pas de négatif et pas sur un PC invalidé et notifié et pas de double peine d'invalidations successives.

le nouveau PC avec un numéro différent ne connaît pas des contraventions ou infractions sanctionnées avec un autre alors que ce nouveau n'existait pas à la date de la contravention à 6 points .

Vous aurez donc un PC probatoire à 6 points qui ne concerne en rien le passif .

Par Vinju

Bonsoir Lavigie,

Merci de votre réponse et je vous en remercie

Le gendarme avait tord et sa me rassure.

Merci encore et je vois souhaite une bonne soirée.

Cordialement